

C'est quoi ?

La Ville de Faches-Thumesnil souhaite :

- favoriser les déplacements doux et réduire ainsi l'usage de la voiture, émettrice de gaz à effet de serre et de pollution de l'air,
- favoriser les déplacements actifs et répondre ainsi à sa volonté de veiller à la santé publique.

Pour ce faire, la Ville de Faches-Thumesnil développe une politique ambitieuse en faveur de la pratique du vélo, en concertation avec les citoyens sous forme de groupes de travail pour mettre en œuvre un programme d'actions variées :

- Aménagements de voirie
- Arceaux et accroches-vélos plus nombreux
- Mise en place de box et d'abris
- Incitation des citoyens à son usage
- Etc.

Sachant que le coût d'achat d'un vélo peut être un frein, la Ville de Faches-Thumesnil propose donc à ses habitants une aide financière à l'achat de vélo.

En échange de cette aide, le citoyen bénéficiaire s'engage à :

- utiliser le vélo comme moyen de locomotion prioritaire
- respecter le code de la route
- adopter un comportement responsable.

Pour qui ?

Pour tous les habitants de la commune en faisant la demande dans la limite d'une seule aide par foyer par période de trois ans.

Comment ?

À partir du 18 / 09 /2020, la Ville aide financièrement les Faches-Thumesnilois pour l'achat d'un vélo adultes (à partir de 24 pouces) neuf ou d'occasion, vendu par un professionnel, avec ou sans assistance électrique.

Montant

Le montant de l'aide à l'achat est fixé à 25 % du prix d'achat T.T.C. avec un plafond de 150 € pour les vélos sans assistance électrique et à 300 € pour les vélos cargos et les vélos avec assistance électrique.

Modalités d'attribution

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite du budget annuel de 20 000 €.

Composition du Dossier

- Charte d'engagement signée
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (ex : facture d'eau, d'électricité, de téléphone...)
- Facture d'un professionnel :
 - mention « facture acquittée » et tampon du magasin
 - date d'achat (ne pouvant être antérieure au 18/09/2020)
 - les noms, prénoms, adresse de l'acheteur
 - les caractéristiques du vélo :
 - vélo classique, vélo cargo ou vélo à assistance électrique
 - taille (vélo adulte uniquement)
 - neuf ou d'occasion

RQ : le RIB ne sera demandé qu'aux habitants dont le dossier, entièrement instruit et validé, peut partir en paiement. Merci de l'envoyer par mail sur urgencesecologiques@ville-fachesthumesnil.fr

Délai :

Une fois votre dossier entièrement instruit et validé, il faut compter de trois à six mois pour le paiement par virement.

Dépôt des dossiers

- Sur le portail « Mes démarches en ligne » de la Ville
- A l'accueil de l'Hôtel de Ville
- Par courrier : Cachet de la poste faisant foi

Charte d'engagement pour le citoyen à vélo

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse:

Je certifie sur l'honneur la sincérité des pièces justificatives :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Facture nominative acquittée et datée

Je m'engage sur l'honneur à:

- Ne solliciter qu'une seule subvention auprès de la Ville de Faches-Thumesnil, par foyer pour une période de 3 ans .
- Utiliser mon vélo comme moyen de locomotion prioritaire .

Je m'engage à respecter le code de la route et :

- à porter un gilet de sécurité (obligatoire pour une circulation hors agglomération la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante);
- à porter un casque (obligatoire pour les moins de 12 ans) ;
- à adopter un comportement responsable.

J'autorise la Ville de Faches-Thumesnil à me recontacter pour des événements, groupes de travail ou des réflexions **en rapport avec le vélo en ville.**

Au-delà de ta thématique Vélo, je souhaite m'engager dans des actions citoyennes en faveur de la transition écologique. J'autorise donc la Ville de Faches-Thumesnil à me recontacter.

J'ai coché une case ci-dessus, je communique mes coordonnées au service Urgences Écologiques :

Tél : Mail :

Fait à, le

Signature